



## REGLEMENT PARTICULIER DE SOLEX

Aux capitaines d'équipages Solex,

Vous trouverez ci-joint, le règlement de la course, la feuille d'engagement du 25 et 26 Août 2018.

**Nous vous demandons à chacun d'entre vous de lire attentivement l'intégralité du règlement.**

Pour tout renseignement concernant le dossier d'inscription, vous pouvez contacter :

Miguel GEORGEAULT  
Forestic Bihan  
29860 PLOUVIEN  
[Miguel.georgeault@orange.fr](mailto:Miguel.georgeault@orange.fr)

Tél : 06.10.10.44.07\_Miguel

Tél : 06.14.78.11.81\_JeanSeb



## **REGLEMENT DU 25 ET 26 AOUT 2018**

L'association Solex Iroise de Guilers organise une course du challenge Bretagne et Pays de la Loire ; du Trophée solex compétition sur une endurance de 4 heures et des manches de vitesses.

Le règlement national du 50 à galet sera appliqué dans son intégralité (cf. ci-joint), plus le règlement particulier d'organisation ci-dessous :

### **Article 1 :**

Un équipage peut être constitué de 2 ou 3 pilotes s'ils courent sur la même machine (Endurance). Le 1<sup>er</sup> pilote est désigné comme responsable d'équipage. Pilotes de **12 à 18 ans munis du CASM et autorisation parentale**, pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire ou **CASM**

Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course. En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course.

### **Article 2 :**

Chaque équipage devra également posséder son propre extincteur à présenter au CONTROLE TECHNIQUE. L'extincteur sera pointé au numéro de l'équipage.

**INTERDICTION FORMELLE DE FUMER DANS LES STANDS** sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive. Tapis absorbant dans les stands. Stockages des hydrocarbures dans un container métallique.

**L'accès au stand se fera à solex mais vitesse au ralentie, dès la sortie du circuit et la sortie des stands jusqu'au circuit se fera à vitesse au ralentie.**

### **Article 3 :**

**Les pilotes devront obligatoirement présentés leurs équipements adaptés lors du contrôle technique**, d'un casque intégral de moins de 5 ans (homologué et attaché) ainsi que des gants résistants. Des bottes cuirs ou chaussures montantes au-dessus des chevilles sont obligatoires (baskets, bottes caoutchouc interdites). Il est formellement interdit de circuler les bras nus ou les manches retroussées.

Dorsale homologuée obligatoire.



#### Article 4

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu le samedi 25 Août de 8h à 10h30 et le dimanche 26 Août de 9h30 à 10h.

Les contrôles techniques des solex et équipement seront effectués par les responsables technique. Tous les contrôlés seront enregistrés et paraphés sur le rapport de course. **Voir annexe 1.**

Les numéros de plaques sont attribués par les organisateurs du challenge de Bretagne. Les ravitaillements se feront uniquement dans la zone prévue à cet effet pendant l'endurance. **Le non-respect de ce point de règlement entraînera une pénalité de 10 tours.**

Les opérations mécaniques seront **OBLIGATOIREMENT** faites au stand par les mécaniciens, **MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT.**

Sur le circuit, seuls les petits dépannages pourront être effectués par le pilote en cause, sans aucune aide, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents

#### Article 5 :

Les essais auront lieu le samedi 25 Août de 11h à 11h45 et le dimanche 26 Août de 10h30 à 11h30. Durant les essais les machines devront être munies de leurs numéros de course. Les différentes catégories prendront le départ en même temps pour l'endurance et la vitesse par catégorie. Un classement scratch sera établi, ainsi qu'un classement par catégories.

#### Article 6: PROGRAMME

L'épreuve d'endurance aura lieu le samedi 25 Août de 14h à 18h.  
La remise des prix de l'endurance aura lieu pendant le repas pilotes (sur réservation)

L'épreuve de vitesse aura lieu le dimanche 26 Août de 14h à 18h.  
La remise des prix de la vitesse aura lieu à 18h30.



## PROGRAMME COURSES SOLEX DU 25 AOUT 2018

8h00 - 10h45 Accueils des participants

+ **Contrôles administratifs, Vérifications techniques des solex.**

11h00 - 11h45 Essais

**PAUSE REPAS**

14h00 - 18h Manche d'endurance 4 h

## PROGRAMME COURSES SOLEX DU 26 AOUT 2018

**10h30 - 10h45 Vérifications techniques et contrôles administratifs**

11h00 - 11h15 Essais origines ; origines améliorées ; promotion.

11h30 - 11h45 Essais prototypes ; super prototypes

**Pause repas**

14h00 - 14h12 1ere manche O. OA. PROMO COEFFICIENT 1

14h22 - 14h34 1ere manche PROTO. SP COEFFICIENT 1

15h50 - 16h02 2eme manche O. OA. PROMO COEFFICIENT 1

16h12 - 16h24 2eme manche PROTO. SP COEFFICIENT 1

16h40 - 16h42 3eme manche O. OA. PROMO COEFFICIENT 1

16h52 - 17h04 3eme manche PROTO. SP COEFFICIENT 1

17h25 - 17h40 Finale O. OA. PROMO COEFFICIENT 2

17h50 - 18h05 Finale PROTO. SP \_ COEFFICIENT 2

**18h30 Remise des prix** \_ Vainqueur de chaque catégorie sur la somme des manches + finale





Article 7:

**DEROULEMENT ET CLASSEMENT  
MANCHES VITESSE GUILERS 2018**

**1ERE MANCHE : coeff 1**

Tous les pilotes roulent et marquent des points selon l'ordre d'arrivée. Les points marqués compteront pour la position en grille de départ de la 2<sup>ème</sup> manche .

**2EME MANCHE : coeff 1**

Tous les pilotes roulent et marquent des points selon l'ordre d'arrivée. Les points marqués compteront pour la position en grille de départ de la 3<sup>ème</sup> manche .

**3EME MANCHE : coeff 1**

Tous les pilotes roulent et marquent des points selon l'ordre d'arrivée. Les points marqués compteront pour la position en grille de départ de la 3<sup>ème</sup> manche .

**FINALE**

L'ordre de mise en place sur la grille de départ se fera selon l'ordre d'arrivée du cumule des 3 manches. Dans le cas d'égalités, le meilleur chrono de la 3<sup>ème</sup> manche sera pris en compte pour départager les pilotes pour la position de la finale.



## DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES

- Cylindrée maxi 50 cm<sup>3</sup>, alésage maxi. 40 mm
- Les moteurs devront être monocylindre à piston alternatif avec vilebrequin principe d'origine avec bielle en porte à faux
- Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage autorisé au plan de joint : 44 mm maxi
- Transmission par galet de diamètre constant sur la roue avant
- Le freinage devra être efficace : freins avant et arrière à commande indépendante. Les leviers de freins devront avoir une extrémité arrondie (leviers métalliques boulés uniquement)
- Aucune partie saillante ou coupante
- Guidon libre largeur mini 400 mm et maxi 750 mm
- La poignée des gaz doit revenir automatiquement
- Tout tube pouvant faire office d'emporte-pièce devra être bouché de façon efficace sauf le tube de fuite d'échappement qui ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière
- Silencieux obligatoire (la totalité des gaz devra transiter par le silencieux) et attaché.
- Boîte à air conseillée
- Niveau sonore 102 dB à 13 m / seconde de déplacement du piston
- Les pédales seront remplacées par des repose-pieds repliables ne dépassant pas la largeur du pied sauf catégorie origine et origine améliorée
- La béquille, et les rétroviseurs devront être démontés
- Garde boue métallique interdit (sauf catégorie origine et origine améliorée)
- Les machines devront être équipées obligatoirement **d'un « coupe-circuit à l'arrachement » relié au pilote par un câble**
- Un deuxième moteur sera autorisé pour les courses de 4 heures et plus et devra être présenté au contrôle technique
- Un troisième pilote pourra participer aux courses de 4 heures et plus
- Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière. Dimensions des numéros : hauteur 140 mm min. largeur du trait 20 mm mi. Aucune autre inscription que les numéros de course ne devront figurer sur ces plaques. Numéros de type cristaux liquides interdits.
- L'essence sera celle des stations-service du réseau routier. **\*SANS additif\***
- Si refroidissement liquide : eau uniquement
- Système de récupération des écoulements de reniflards conseillé
- Protection des volants magnétiques à rotor externe obligatoire.

Fait le 06.06.2018, à GUILERS